

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 25 août 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 25 août 2015, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre (arrivée à 19h05)
Lise Julien Gino Gagnon
Denys Leclerc

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Laurie Mimeault, urbaniste et assistante-greffière

ABSENT : Yves Walsh

217-08-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTION

Le résident du 7, avenue du Parc est venu présenter son dossier de demande de dérogation mineure, dossier qui sera présenté à la séance ordinaire du conseil le 14 septembre 2015.

218-08-2015

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE
QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE PROJET DU BOULEVARD
DU CENTENAIRE, PROJET : (#902) (N/D: 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions sur invitation, en date du 11 août 2015, pour accorder un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Centenaire;

Attendu que deux soumissions ont été reçues en date du 19 août 2015, à savoir:

Englobe Corp.	6 625,78 \$
Labo S.M. Inc.	8 206,35 \$

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Claude Lefebvre, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de réfection du boulevard du Centenaire, du soumissionnaire Englobe Corp., pour le prix de 6 625,78 \$, taxes en sus.

Que Messieurs Jean Poirier et Paulin Leclerc, respectivement maire et directeur général soient et sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Que le coût de ce contrat sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 07-2015 qui décrète une dépense et un emprunt pour la réfection du boulevard du Centenaire sur une distance d'environ 300 mètres.

Adopté.

219-08-2015

**DÉVELOPPEMENT SAINT-BASILE-SUR-LE-PARC PHASE II
DÉCOMPTE NUMÉRO 3 - PROJET #1301 (N/D : 602-130)**

Attendu que Monsieur Louis-Luc Mondoux, ingénieur, en date du 25 août 2015, nous recommande, pour paiement, le décompte numéro 3 du projet du développement résidentiel;

Attendu que le montant à payer selon le décompte numéro 3 est de l'ordre de 165 963,31 \$, taxes en sus;

Attendu qu'en rapport avec les dénonciations reçues pour les présents travaux, l'entrepreneur nous a fourni presque l'ensemble des quittances sur des montants qu'il doit aux sous-traitants;

Attendu les factures du laboratoire de sol pour le contrôle qualitatif des matériaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Julien, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement à Pagé Construction, division Sintra Inc. de l'ordre de 58 639,81 \$, plus taxes, représentant le paiement au complet de la directive de changement numéro 12 (rechargement du MG 20 après dégel).

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement des factures du laboratoire de sol qui s'élèvent à 2 770 \$ et qui concorde avec la soumission déposée (résolution # 287-11-2014)

Adopté.

220-08-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h00.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Laurie Mimeault, Assistante-Greffière